

Le 23 novembre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Fermeture des bureaux de poste : Réaction d'Olivier CHASTEL

Réagissant à l'annonce de la fermeture de 23 bureaux de poste supplémentaires en Hainaut, le Député fédéral Olivier CHASTEL se dit particulièrement inquiet pour le maintien de l'offre postale dans notre région et pour la détérioration flagrante des missions qui incombent à La Poste.

A ce stade du dossier, Olivier CHASTEL reste notamment très préoccupé par les pertes d'emplois que cette nouvelle restructuration pourrait engendrer et veillera, au travers des travaux de la Commission infrastructure de la Chambre des Représentants, au respect des engagements pris par l'entreprise en la matière, à savoir qu'elle ne procéderait à aucun licenciement.

Olivier CHASTEL exige en outre de La Poste qu'un nombre suffisant de « Points poste » soit créé dans la foulée des fermetures annoncées pour pallier au déficit inévitable en terme de services à la clientèle que ces changements provoqueront.

La Poste est, en effet, tenue de respecter le contrat de gestion, qui stipule bien que le nombre de points de vente sur le territoire belge doit rester égal à 1.300. Olivier CHASTEL sera particulièrement attentif à ce que le Hainaut ne soit pas lésé dans la répartition géographique de ces « Points poste ».

Sans remettre en cause l'utilité de se préparer à affronter la concurrence pour 2009, date de la libéralisation complète du marché, Olivier CHASTEL souligne que les changements organisationnels ne doivent pas intervenir à n'importe quel prix et que La Poste doit plus que jamais se soucier de son personnel et de la qualité des services que nos concitoyens sont en droit d'attendre d'une entreprise publique.